
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Dimanche 6 Mai 1792.

P O L I T I Q U E.

Nous sommes obligés de remettre à demain nos nouvelles de Londres, et nous nous contenterons, pour le présent, de dire que la chambre des communes a décidé la question sur la traite des nègres.

« Après l'année 1796, le trafic que font les sujets de sa majesté Britannique, sur les côtes d'Afrique, cessera dans tous ses points. »

Il est étonnant qu'une grande partie de l'assemblée nationale ait fait éclater des murmures, au moment où le ministre des affaires étrangères a dit que le plan avoit été concerté pour allumer et étendre partout en même temps le feu de l'insurrection : comme si ce plan du ministre n'étoit pas fondé sur la rédaction du décret qui déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême ! On a jugé que c'étoit une insigne mal-adresse, puisqu'on avoit été battu, de publier des vues aussi odieuses, aussi indignes d'une nation qui se dit brave, loyale et généreuse. Mais il falloit que M. Dumourier justifiait les ordres réitérés qu'il avoit donnés pour l'attaque, quoiqu'il sût parfaitement que rien n'étoit prêt pour en assurer le succès par les voies ordinaires. Il falloit répondre aux lettres du maréchal Rochambau, lettres d'après lesquelles on devoit faire couper la tête au ministre, si, pour se disculper, il n'eût allégué qu'on comptoit moins sur la force des armes, que sur les moyens de séduction qu'on avoit mis en avant. On verra dans la lettre suivante ceux qu'a opposés le général Beaulieu.

Mons, le 2 mai.

La nouvelle de la déclaration de guerre

étoit à peine arrivée ici, que des émissaires de votre gouvernement ont répandu l'argent à pleines mains; ils avoient une liste où ils inscrivoient ceux qui étoient décidés à se ranger du parti des Français. Le général Beaulieu en a été prévenu. Loin de s'y opposer, il a fait grossir la liste de tous ceux dont il connoissoit l'attachement pour la maison d'Autriche. Au moment où il a su par ses espions que les Français marchaient contre la ville, il a rassemblé la commune, et a dit :

Messieurs, plusieurs habitans, gagnés à force d'argent, ont promis d'appuyer l'ennemi. Les Français ont des intelligences ici : je le sais, et vous le savez aussi. Ils marchent contre cette ville; je suis instruit de leurs mouvemens, plusieurs d'entre vous le sont aussi. Je ne les attendrai point, je vais au-devant d'eux; mais je laisse ici 1500 hommes qui tourneront contre vous les canons qui sont sur les palissades, si vous tentez de trahir votre légitime souverain. Mes mines sont armées, et la ville sera saccagée et incendiée dans un moment. Vous connoissez trop bien vos intérêts pour forcer le ministre d'un prince qui vous aime, d'avoir recours à d'aussi cruelles extrémités.

Tous ceux qui étoient présens, répondirent que s'il y avoit des traîtres parmi eux, ils étoient en petit nombre, et que la majeure partie des habitans, étoit prête à verser son sang pour donner au souverain des preuves de leur fidélité et de leur attachement. Aussi, à son retour dans la ville, le général Beaulieu fut reçu au milieu des applaudissemens et des cris de joie.

Le général qui commande dans Tournai a tenu à peu près la même conduite. Sachant qu'on avoit menagé des intelligences dans la ville, il en est sorti avec toutes ses

troupes. Ayant appris, trois heures après, que les habitans n'avoient fait aucun mouvement, il est rentré, et a envoyé M. de Wogelsang, à la tête de 1500 hommes, au-devant des Français.

Des lettres de Nice portent que le roi de Sardaigne vient enfin de se prononcer. Il a donné ordre de faire sortir M. de Semonville d'Alexandrie, et lui a fait défendre de rester dans ses états. On attend, à Nice, huit à dix mille hommes, qui doivent y débarquer, et l'on ne craint point d'assurer que le roi commandera, en personne, une armée de vingt-cinq à trente mille hommes.

On écrit de Versois, que des gardes nationaux étant allés à Coppet, sur le territoire de la Suisse, en uniforme national, et avec des cocardes tricolores, plusieurs habitans leur demandèrent ce qu'ils vouloient. — Nous venons nous divertir ici. — On y consent; mais quittez auparavant vos habits et vos cocardes; car notre gouvernement défend d'en porter. Les jeunes volontaires s'y refusèrent, et entrèrent dans un cabaret. Ils parloient de la servitude de la Suisse, lorsque tout-à-coup on sonne le tocsin sur eux. 150 habitans se réunissent, saisissent nos gardes nationaux, et les renvoient, au bout de deux jours, après les avoir nourris au pain et à l'eau, en les avertissant toutefois qu'ils n'en seroient pas quittes à si bon marché s'ils y revenoient une seconde fois.

Jourdan est rentré dans les murs d'Avignon. Cette ville infortunée qui, après tant de calamités commençoit enfin à respirer, va peut-être devenir le théâtre de nouvelles horreurs. On verra par la proclamation suivante que des machinations perfides ont manqué déjà de troubler la tranquillité publique.

Proclamation des commissaires civils, députés par le roi à Avignon et dans le Comtat.

Hier soir, sur les huit heures, un bruit s'est répandu tout-à-coup dans la ville, que deux volontaires nationaux venoient d'être assassinés; que l'un avoit été blessé à la jambe, que l'autre avoit reçu un coup de couteau dans le côté et que le sang sortoit de la blessure à flots: des méchans avoient aussitôt colporté cette nouvelle dans tous les lieux publics. Déjà l'on disoit qu'il y avoit un complot formé pour détruire les volontaires nationaux. Un homme bien connu par

des calomnies, s'est permis d'avancer, dans une société publique, que le complot étoit tramé par la municipalité. Dans un premier mouvement les volontaires nationaux vouloient prendre les armes, ils demandoient que la générale fût battue.

Informés de ce qui se débitoit, nous en fumes alarmés. Etoit-ce ainsi que devoient être récompensés le zèle et les bonnes intentions de nos braves frères d'armes? quelle ingratitude! assassiner des hommes dont les jours sont consacrés à la défense de la patrie, au soutien de la constitution, des hommes à qui les citoyens dans cette ville doivent leur sécurité, au milieu des inquiétudes que les mal-intentionnés ne cessent de susciter.

Nous courûmes à la maison commune, nous allâmes à l'hôpital, où l'on disoit que le plus blessé avoit été porté. Avec nous étoient les officiers municipaux, les commandans et plusieurs officiers des bataillons de volontaires nationaux et des troupes de ligne, des chirurgiens et grand nombre d'autres personnes, tant citoyens que soldats. Quelle fut notre surprise! les deux blessés se réduisoient à un seul homme qui n'avoit aucune blessure; l'une des guêtres noires dont il étoit chaussé étoit déchirée, et il n'avoit à la jambe qu'une cicatrice très-légère, que les chirurgiens ont attesté avoir au moins six jours. Cet homme, en habit de garde national, ou de dessein prémédité, ou ivre, étoit tombé au coin d'une borne; quatre personnes l'avoient ramassé, et soit qu'il eût fait lui-même la fable des prétendues blessures, soit qu'elle eût été imaginée par ses porteurs, elle s'étoit accréditée, et en un instant elle avoit pris le caractère d'une fatale vérité.

Citoyens, volontaires nationaux, troupes de ligne, reconnoissez dans ce trait les manœuvres pratiquées pour vous diviser ou pour vous surprendre. C'est la nuit qu'on choisit pour répandre une nouvelle alarmante; c'est la sensibilité des volontaires nationaux qu'on affecte. Vouloit-on égarer leurs coups dans les ténèbres? ou si leur sagesse les retenoit, espéroit-on se faire une occasion d'appeler à leur secours des gens armés qui se seroient présentés sous le nom de l'armée de Marseille, lorsque cette armée se dissipe, conformément aux ordres du département des Bouches-du-Rhône?

Soyons sur nos gardes, sur-tout restons unis; l'union fait le désespoir des méchans, mais elle assure l'ordre public.

A Avignon, le 22 avril 1792, l'an 4^e de la liberté.

Les commissaires civils députés par le roi.

Signé, CHAMPION, BEAUREGARD.

Par messieurs les commissaires.

M E L A N G E S.

M. de Villette, ce penseur profond, sentant la difficulté qu'il y a à faire parvenir en Allemagne des exemplaires de nos brochures incendiaires, et de tous ces poisons typographiques, dont les chefs prudents de l'heureuse germanie veulent préserver les têtes de leurs peuples, vient de proposer un moyen de leur faire parvenir ces brochures, sans craindre la surveillance des douanes, ni le cahos des voitures publiques. « Je voudrais, dit-il, que l'on fit une quantité considérable de petits ballons; je voudrais qu'on les plaçât le long des frontières, et qu'au premier vent favorable, on les lançât sur le pays ennemi, de la manière suivante. Une corde, attachée à l'aérostat, soutiendrait un cerceau, lequel, placé horizontalement, soulèveroit, à différens points de sa circonférence, différens petits paquets de brochures suspendues par autant de ficelles. (Que d'esprit! M. de Villette!) A chaque ficelle seroit collée une mèche plus ou moins longue, qui brûleroit plus ou moins de temps, et finiroit par rompre la ficelle (charmant, M. de Villette!); ce qui détacherait, par intervalle, tantôt les droits de l'homme, tantôt la constitution, ici la réforme du clergé, là la suppression des monnes, plus loin celle de la féodalité, enfin celle de la noblesse. (Oh! divin, M. de Villette!) Un procédé *aussi simple*, ajoute-t-il avec bonhomie, semeroit ces feuilles ça et là, dans les campagnes germaniques, jusqu'à ce qu'un bon paysan les ramassât, etc. etc.... (de-là sans doute s'ensuivroit la sainte insurrection, M. de Villette)

Il faut convenir qu'on n'a pas plus d'esprit que ça. . . . Nous laissons nos lecteurs apprécier le degré de talent qu'a M. de Villette en mécanique, en physique, etc. Pour nous, nous l'avouons, nous sommes enchantés des progrès que font tous les jours sa raison et son cœur. Oh! *c'est un bien joli* sujet que M. de Villette!

Paris.

Quatre députés s'étoient transportés chez M. Duranthon, ministre de la justice, pour lui dénoncer l'ami du peuple. Après l'avoir

lu, le ministre a répondu qu'il étoit étonné qu'on lui proposât de porter atteinte à la liberté de la presse; que d'ailleurs, aux jacobins, *ces enfans de l'assemblée nationale*, la majorité entendoit tous les jours de choses plus fortes.... Comme s'il falloit tolérer les brigands, parce qu'on n'ose, ou qu'on ne peut punir les assassins et les régicides! Du reste, la honteuse progéniture de l'assemblée est menacée d'une prochaine dissolution. L'on recueille les vœux des citoyens, dans toutes les sections, et l'on espère que la majorité sera pour la destruction des sociétés délibérantes.

Les factieux redoublent leurs efforts criminels. Il semble qu'avant de périr ils veulent immoler les plus illustres victimes. Le crime se montre avec une nouvelle audace: on prêche le régicide dans les groupes, et peut-être, sans le zèle, sans les dispositions connues de la garde nationale, le dernier des attentas seroit déjà commis, et l'on auroit empoisonné à jamais le bonheur qu'espèrent encore quelques Français.

— M. Lukner commandera l'armée de M. Rochambeau, et M. Destaing celle de M. Lukner.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du vendredi soir 4 mai 1792.

Après avoir reçu quelques dons patriotiques, l'assemblée renvoie au comité de législation, un projet d'adresse à l'armée, lu par un de ses membres; elle abolit le règlement militaire fait par M. Narbonne; elle décrète ensuite qu'il sera payé annuellement 1200 liv. à chacun des deux enfans jumeaux, qui ont été confiés à M. David, peintre, dont le patriotisme éclipe les talens.

Séance du samedi 5 mai 1792.

Après un rapport sur l'augmentation des gardes nationales, on adopte les dispositions suivantes:

1^o. Afin de compléter le nombre des gardes nationales pour lesquels des nouveaux fonds ont été proposés dans le tableau des dépenses de 1792, il sera levé 31 nouveaux bataillons de gardes nationales.

2^o. Afin de compléter les 74 bataillons déjà existans, il sera fait une nouvelle levée de 16724 hommes, qui seront répartis entre ces 74 bataillons.

3°. Il sera à cet effet ouvert dans chaque municipalité un nouveau registre d'inscription volontaire. Les municipalités enverront, chaque mois, un extrait sommaire de ces inscriptions, aux directoires de département, par l'intermédiaire des districts. Les départemens feront passer ces états au ministre, qui remettra à l'assemblée un résumé général des inscriptions faites dans le royaume.

Le ministre de l'intérieur adresse à l'assemblée des pièces relatives aux troubles d'Avignon. Les commissaires civils écrivent que le feu de la discorde n'est pas encore éteint dans ce malheureux pays..... On demande le renvoi des pièces au comité. Tout le côté droit se lève, avec des marques d'indignation. Il demande que le ministre soit mandé sur-le-champ, pour rendre compte des mesures qu'il a prises relativement aux prisonniers.... On décide qu'il sera entendu dans les vingt-quatre heures.

M. de Grave fait passer les dépêches qu'il a reçues de M. Lafayette. Le général donne de grands éloges à M. Narbonne. Voici l'extrait de sa lettre.

Givet, le 2 Mai.

J'ai reçu les nouvelles instructions le 24 au soir; ce changement subit a nécessité les plus grands efforts; il falloit transporter mon armée à Givet; il falloit lui faire faire 56 lieues. 38 pièces de canon furent prêtés dans 24 heures: on réunit des chevaux, nous nous procurâmes ce dont nous avions absolument besoin; le 26, je fis partir, sous les ordres de M. de Narbonne, l'artillerie, trois compagnies d'Auxonne (suit la nomenclature des troupes). Vous m'aviez ordonné d'être à Givet le 30. Il falloit que cette armée fit une route de 56 lieues, par un chemin qui n'étoit pas préparé, avec une chaleur extraordinaire, et cela dans l'intervalle de cinq jours. Il falloit la réunion de l'activité des officiers généraux, le zèle de tous les citoyens, et l'ardeur des troupes.

Le reste des troupes s'est rassemblé le même jour; leur fatigue et leurs privations ne paroissent affliger que moi. (Vivement applaudi.)

Le 29, nos patrouilles poussèrent celles des ennemis; le 30, M..... Colonel, prit le

poste de Bouvine, à moitié chemin de Namur. M. de Gouvion s'y établit le lendemain, avec 3000 hommes. Ce fut alors que j'appris que les armées de MM. Dillon et Biron s'étoient repliées sur Lille et Valenciennes. J'ai appris aussi la conduite tenue à l'égard des prisonniers; elle demande une vengeance éclatante, non pour l'ennemi, mais pour l'armée française entière. (Applaudi.)

De braves soldats répugneront toujours à se battre, si le sort de leurs ennemis vaincus étoit livré à des cannibales. Je manque de beaucoup de choses nécessaires. — Mon avant-garde est toujours à Bouvine. — Les citoyens se sont par-tout empressés à secourir l'ardeur des troupes. — Applaudi. — L'impression! — Elle est décrétée. Néanmoins le ministre rendra compte auparavant, de ce qui s'est passé à Lille.

On décide qu'il ne sera pas envoyé de commissaires à Lille.

M. Français de Nantes a fini son rapport sur les troubles intérieurs, et lu un projet de décret dirigé contre les prêtres.

En prêchant contre le fanatisme et l'intolérance, on ne s'est jamais montré aussi intolérant, aussi persécuteur.

Ce rapport, marqué au coin de l'injustice et de la barbarie, a été beaucoup applaudi et ajourné à mardi.

On a encore prononcé l'ajournement d'un projet de décret sur le mode de simplifier la procédure militaire.

S P E C T A C L E S.

Du 6 mai.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *les Prétendus*, coméd.-lyrique; et le ballet de *Psyché*.

THÉÂTRE DE LA NATION. *Le Dissipateur*; et *le Retour du Mari*, coméd.

THÉÂTRE ITALIEN. *Raoul, sire de Crèqui*; et *Phillippe et Georgette*.

THÉÂTRE FRANÇOIS RUE DE RICHELIEU. *Charles IX*, tragéd.; et *l'Esprit de Contradiction*, coméd.

THÉÂTRE DE LA D^{lle} MONTANSIER. *Sémiramis* trag.; et *les Tromperies finesses et subtilités de M. Patelin l'avocat*, op.-bouff. en 2 actes.